

## PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT, LR  
Unité Territoriale Gard-Lozère  
Subdivision de Lozère

Rédacteur : Denis PERU

### COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DES SITES des anciens sites miniers d'uranium de Lozère

#### Réunion du Vendredi 27 septembre 2013

a) Étaient présents :

- Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Secrétaire Générale de la Préfecture de Lozère,
- Mme Marie-Claire VIOULAC, Chef du SG/BCPEP à la Préfecture de Lozère,
- Mme Isabelle PETTAZZONI, DREAL, Service Risques,
- M. Denis PERU, chef de la subdivision de la DREAL à MENDE,
- Mme Valérie PROUHA, chargé de mission FDPPMA48,
- Mme Séverine VALY, Secrétaire ALEPE,
- Mme Sandra STOJKOVIC, chargée de mission MEDDE/DGPR/MSNR,
- M. Christian ANDRES, AREVA / DIAM Mines,
- Mme Delphine POULIQUEN, AREVA Responsable Communication,
- M. Olivier HENRIOT, AREVA Responsable Territorial Sud,
- M. Laurent SZULAK, MICA ENVIRONNEMENT, suivi environnemental des sites AREVA,
- M. Jean-Pierre DONNADIEU, MICA ENVIRONNEMENT, suivi environnemental des sites AREVA
- M. Jean-Claude LAROCHE, maire de GRANDRIEU,
- M. Louis GIBERT, maire de SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE,
- M. Patrice DELATTRE, Délégué général ACOM France (Association des Communes Minières de France)
- M. Pierre BARILLIER, Conseil d'Administration ACOM FRANCE

b) Absents excusés :

- Le directeur départemental des territoires de la Lozère,
- Le Maire de la commune d'Arzenc de Randon
- Le directeur de l'autorité de sûreté nucléaire ,
- Collège « salariés »,

1) **Modification de l'AP :**

- à la demande de M. ANDRES d'AREVA, modifier l'intitulé de l'AP par « exploités sous la responsabilité de la Compagnie Française de Mokta, filiale d'AREVA,
- à la demande de Mme la Secrétaire Générale, compléter l'article 7- Rôle de la CSS par « conformément à l'article R-512-19 du code de l'environnement, elle est chargée d'émettre un avis consultatif sur toute étude d'impact concernant ces stockages, de préférence avant le début de l'enquête publique ».
- En réponse à la demande du 18 septembre 2013 du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Allier, celui-ci sera associé à la Commission de Suivi en tant que « Personnalité Qualifiée ».

2) Le projet de règlement intérieur est présenté par la DREAL. Chaque collège désigne un membre pour constituer le bureau sous la présidence de la Préfecture :

- collège « administration » : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Languedoc-Roussillon ou son représentant,

- collège « élus » : M. le Maire de Saint-Jean-la-Fouillouse ou son représentant,
- collège « riverains » : le Président de la Fédération de Pêche ou son représentant,
- collège « exploitants » : le Directeur de la Direction Internationale de l'Après-mine d'AREVA ou son représentant,
- collège « salariés » : M. Damien CHAILLOU, membre du CHST, suppléant M. Bernard COVEZ, délégué du personnel proposés par M. ANDRES.

Tous les participants n'ayant pas reçu le projet de règlement intérieur, celui-ci sera adressé aux membres de la commission et approuvé à la prochaine séance.

**3) Présentation des résultats de l'auto surveillance 2012 par AREVA :**

Ceux-ci sont conformes aux prescriptions des arrêtés préfectoraux et n'appellent pas de remarque particulière.

**4) Inspections DREAL 2011 – 2013**

Une inspection des anciens sites miniers uranifères sous responsabilité AREVA Mines et de l'ICPE du Cellier a été menée en Lozère les 26 et 27 septembre 2013 par l'ICPE de la DREAL. L'inspection a permis de constater la prise en compte satisfaisante des demandes issues de la dernière inspection de novembre 2011. Des améliorations sont tout de même attendues, par exemple le maintien de l'intégrité des panneaux informatifs à l'entrée des sites, la réfection de l'étanchéité du bassin de traitement à la soude, ou encore la complétude de l'étude « déchets » remise en 2012. Pour 2014, l'exploitant s'est engagé à déposer une demande d'arrêt définitif des travaux miniers pour certains sites encore sous police des mines et à effectuer des travaux d'assainissement sur deux sites ; ces dossiers seront suivis de près par la DREAL. Les questions relatives au devenir à long terme de la station de traitement des eaux du Cellier seront remontées au niveau central pour une prise de décision harmonisée avec les réflexions en cours, dans le cadre du PNGMDR notamment.

**5) Présentation par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) du programme MIMAUSA et des conclusions du contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau effectué en 2012.**

Le contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau effectué en 2012 permet de compléter le programme MIMAUSA et de confirmer les relevés effectués par AREVA sur les anciens sites miniers.

Les propositions d'investigations complémentaires de l'IRSN sur les différents sites feront l'objet de d'un suivi de la DREAL, l'ASN et l'exploitant.

**6) Bilan de recensement des stériles miniers des anciennes mines d'uranium de Lozère présenté par AREVA en application de la circulaire du 28 juillet 2009 et de la lettre DGPR du 8 août 2013 :**

Toutes les zones répertoriées sont inférieures à 0,6 mSv/an et ne nécessitent donc pas obligatoirement de travaux d'assainissement. 3 zones comprises entre 0,3 et 0,6 mSv/an : 1 sur GRANDRIEU et 2 sur SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE feront, avec l'avis du propriétaire, l'objet d'un examen particulier d'AREVA et de la DREAL.

Ce bilan accompagné d'une cartographie fera l'objet d'une transmission par le Préfet aux maires des communes concernées.

**7) Autres points**

Afin de faciliter la présence des représentants du collège « salariés », il serait souhaitable d'éviter les vendredis pour la réunion de la Commission.

Le compte-rendu du réunion et les présentations seront mis en ligne sur le site internet de la DREAL :

[www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr) - risques technologiques / mines – après-mines / CSS.

La réunion se termine vers 17 H 40 et ne permet pas à l'ensemble des participants de se rendre sur le site du Cellier.

**Pour le préfet et par délégation**

**La secrétaire générale**

**SIGNE**

**Marie-Paule DEMIGUEL**